305 (2024-2025) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

10 SEPTEMBRE 2025

PROJET DE DÉCRET

modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante *

AMENDEMENT

proposé par

Mmes Mauel, Bluge, Lazaron et M. de Wasseige

3e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **305** (2024-2025) – No 1

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante

AMENDEMENT

Dans le projet de décret modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, l'article 11 est supprimé.

JUSTIFICATION

Seuls les arrêtés ont un article d'exécution. Les décrets n'en possèdent pas car la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles charge le Gouvernement de leur exécution.

Cet article doit donc être supprimé.

C. MAUEL

V. BLUGE

G. LAZARON

O. DE WASSEIGE